

Mairie d'OLLOIX

Conseil municipal du 23 janvier 2020

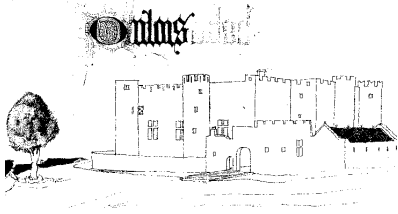
Présents : Philippe MARC-CHANDEZE Maire, Dominique FUSY adjoint, Claudette CHAFSEY, Alain HERITIER, Isabelle TRIPEAU, Myrtille FERRE, Alexandra DUSSABY et Sandrine KOZAN conseillers municipaux.

Absent : Béatrice CARTIER

Secrétaire de séance : Dominique FUSY.

<u>Ordre du Jour</u> :

- 1) Point sur le dossier des deux stations du Lotissement et de Grandchamp,
- 2) Délibération concernant la validation de l'avenant convention ADS avec le Grand Clermont,
- 3) Convention de continuité publique service Eau avec Mond'Arverne,
- 4) Avancement de grade Mr Peireira,
- 5) Convention de la fourrière animale,
- 6) Information CODIS,
- 7) Voirie forestière,
- 8) Point sur l'adressage,
- 9) Décisions modificatives,
- 10) Projet photovoltaïque bâtiments communaux,
- 11) Projet photovoltaïque au sol,
- 12) Questions diverses.



MAIRIE D'OLLOIX

1. Point sur le dossier des deux stations du Lotissement et de Grandchamp

A titre d'information, le maire présente le problème du renouvellement des stations du lotissement et de Grandchamp.

Une pré-étude devra déboucher sur le choix d'un bureau d'étude.

La solution envisagée est de regrouper les deux stations en une.

(Document consultable en mairie)

2. Délibération concernant la validation de l'avenant convention ADS avec le Grand Clermont

Il s'agit de reconduire la convention relative aux modalités de financement du service commun d'instruction des dossiers d'urbanisme jusqu'au 31 décembre 2025.

(Convention consultable en mairie)

Cet avenant est proposé au vote des conseillers :

Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

3. Convention de continuité publique service Eau avec Mond'Arverne

Un courrier de Mond'Arverne qui est maintenant gestionnaire d'eau pour la commune d'Olloix précise les dispositions qu'elle a prise sur le budget eau :

- Elle prend à son compte le résultat du budget fonctionnement en déficit d'environ 4 000 €.
- Sur le budget investissement, elle récupère la moitié de l'excédent soit environ 21 000 €.

Un second courrier demande à la commune d'Olloix une délibération concernant la mise en place d'une convention de continuité de gestion de l'eau. Il est proposé aux conseillers d'approuver la convention.

(Convention consultable en mairie)

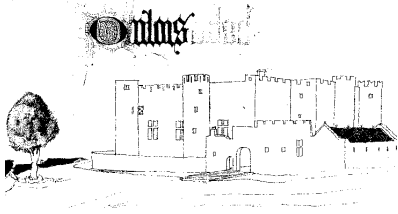
Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

4. Avancement de grade Mr PEREIRA

Pour faire suite à la demande initiale de Mr PEREIRA, refusée au mois de janvier 2019, le conseil avait décidé de reparler de cette demande début 2020.

Cet avancement de grade était proposé dans le cadre de l'ancienneté de Mr PEREIRA à ce poste. Il s'avère que le centre de gestion a accepté cette proposition.

Claudette CHAFSEY précise que pour elle la situation n'a pas évolué. Le Maire n'est pas d'accord avec elle.



MAIRIE D'OLLOIX

Alain Héritier déclare la même chose. De plus, il constate que Mr PEREIRA a utilisé du matériel communal pour son compte, notamment une mini pelle (ou qu'il l'a autorisé).

Le Maire déclare qu'il est fortement dommageable qu'il n'en est pas été informé et qu'il vérifiera impérativement la véracité de ces propos auprès de l'intéressé.

Après consultation, il s'avère que la commune a loué cette mini pelle pour des travaux municipaux, route de Grandchamp. Préalablement à ces travaux, en dehors de ces horaires de travail, l'employé communal l'a utilisé pour des travaux personnels, après avoir passé un arrangement avec l'entreprise de location, en prenant financièrement à sa charge le temps d'utilisation personnel. Il précise qu'une facture peut être fournie.

Il sera préférable dorénavant que la Mairie soit informée avant, ceci afin d'éviter des quiproquos dommageables.

Le Maire insiste sur le fait que les débats doivent être centrés sur le fait que cet avancement de grade repose sur une notion d'ancienneté et que cela représente une quinzaine d'euros supplémentaire

Après échanges, cette demande est soumise au vote :

Pour : 4 Contre : 0 Abstention : 4

Il est donc décidé de passer Mr PEREIRA au grade d'adjoint technique territorial principal de seconde classe au titre de l'ancienneté.

5. Convention de la fourrière animale

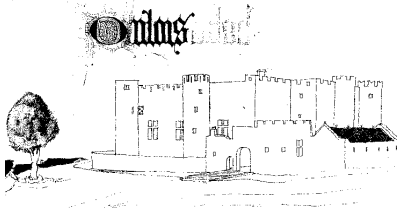
Il est proposé de renouveler la convention avec l'APA de Gerzat pour 3 ans.
(Convention consultable en mairie)

Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

6. Information CODIS

Une révision des cotisations est faite pour les services du CODIS, 20,05€ par habitant soit 6517,20€ par an pour la commune.

Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0



MAIRIE D'OLLOIX

7. Voirie forestière

L'abbaye de Randol porte un projet d'aménagement des chemins le long de la Monne à la limite des communes de Saint Saturnin, Cournols et Olloix. Ce projet peut bénéficier d'un financement FEDER à hauteur de 80% si la décision est prise avant fin mars 2020.

Il est bien évident que les couts seraient proportionnels aux travaux réalisés pour chacun des intéressés. Il convient de recevoir maintenant une estimation des dépenses afférentes.

(Document consultable en mairie)

8. Point sur l'adressage

Le fichier de la liste des habitants avec les noms de rue et numéro souhaités va être transmis à la Poste pour approbation. Les plaques de rue manquantes seront installées prochainement. Les plaques des numéros de rues seront déposées dans les différentes boîtes aux lettres des administrés. À charge des habitants de les installer.

Sauf pour les personnes dans l'incapacité de le faire bien sûr.

9. Décisions modificatives

Point annulé étant donné que les écritures en investissement ne sont plus possibles à compter du 13 décembre 2019. Ainsi il conviendra d'inscrire les réparations de la salle de bain d'une des locations de la Cure sur l'exercice 2020.

Un devis a été fait.

10. Projet photovoltaïque bâtiments communaux

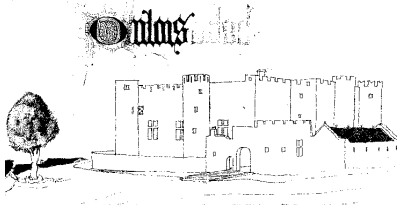
Projet Soler Dôme, suite à une présentation de ce projet basé sur une mutualisation des études et des conseils sur la réalisation. Il est demandé dès à présent à la commune de se prononcer sur le principe.

Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

11. Projet photovoltaïque au sol

Le projet de Total Solar pour la réalisation d'un site de production photovoltaïque a fait l'objet de certaines prises de positions. Le Parc des Volcans s'est prononcé contre, Mond'Arverne est pour. La commune d'Olloix est favorable aux nouvelles sources d'énergie mais ne se prononce pas pour l'instant.

Ce projet serait sur la propriété de M. DABERT au lieu-dit Croix de Pialoux.



MAIRIE D'OLLOIX

12. Questions diverses

Compte rendu du conseil municipal du 25 octobre 2019

Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

Déclassement du RIS

Mr LASCIOUVE Frédéric de la DDT63 vient sur la commune d'OLLOIX le 27 janvier prochain pour éventuellement cartographier et classer le RIS.

Convention d'adhésion au service de retraite du CDG 63

Il est proposé de mettre en place une convention visant à aider les salariés de la commune à monter leur dossier de retraite. Le coût est de 50€ par an.

(Convention consultable en mairie)

Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

Problème mur de Mr JOHANNEL

La proposition de l'avocat de la partie adverse propose que la commune paye les matériaux et que M. JOANNEL fasse les travaux. Notre conseil juridique de Groupama doit examiner le coût des matériaux et le transmettre à notre avocate.

Remplacement des huisseries du logement de la mairie

Il est proposé d'inscrire au prochain budget le remplacement des huisseries du logement de la mairie. Les mesures ont été prises par l'entreprise Lapeyre et un devis sera fait.

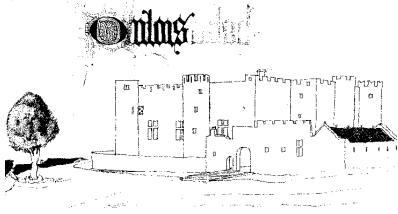
Terrain pour pylône téléphonie

Alain Héritier précise que la commune doit se prononcer sur un endroit où pourrait se construire un pylône de téléphonie.

Fête de la Mûre

Bilan 2019 positif. Le fonctionnement avec l'Auberge de la Monne demandera des ajustements. La commune d'Olloix inscrira dans son budget prévisionnel un montant de 3 000 € pour cette manifestation.

Prochaine réunion du groupe d'organisation de cette manifestation le 09 avril 2020. Ce sera à la prochaine équipe Municipale de voir à sa continuation ou non.



MAIRIE D'OLLOIX

Haie en limite de la station d'épuration du Bourg

Lors de la construction de la station d'épuration du Bourg, la haie en limite de la propriété de Mr Dabert a été arrachée pour faciliter les travaux de la future station. Celui-ci a reçu injonction de la remettre en place, ceci malgré le fait que Le Maire avait fait un courrier pour justifier cette arrachage au titre de l'intérêt public. Il conviendra à la commune d'Olloix de réfléchir à contribuer à sa réfection dans les délais impartis.

Fin du conseil municipal.